EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI
M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAIT, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : ENVIRONNEMENT - Association SENPBIOSE - Demande de subvention

SENPBIOSE est une association récente créée par deux étudiantes du master environnement de l'Université de Bourgogne. Cette association a pour objectif de réaliser concrètement un projet d'étude conçu dans le cadre du master.
Il s'agit de la conception d'un calendrier et d'une exposition sur le thème de la planète en danger avec comme objectif la sensibilisation du grand public. Le projet est retenu par le Ministère de l'environnement et du développement durable qui lui a attribué la labellisation « 1000 défis pour ma planète ». Cette jeune association sera sollicitée dans le cadre des partenariats avec la future Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie.

Le coût du projet est de 1 210 € et l'association sollicite auprès de l'agglomération une subvention de 200€.

Plan de financement (les financements Diren et Conseil régional sont acquis) :

Diren : 500 €
Conseil régional : 310 €
Grand Dijon : 200 €
Autofinancement : 200€

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** une subvention de 200 € à l'association SENPBIOSE
- **D'autoriser** le Président à procéder au versement de la subvention ;
- **De prélever** les crédits nécessaires sur le budget l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président

40 avenue du Drapeau
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Publié le 31 MARS 2006
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 4 AVR. 2006